
Norme internationale



3027

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cinématographie — Pistes magnétiques et entrefers de têtes d'enregistrement du son sur copies cinématographiques 8 mm type S — Emplacements et dimensions en largeur

Cinematography — Magnetic stripes and recording head gaps for sound record on 8 mm Type S motion-picture films — Position and width dimensions

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Deuxième édition — 1984-07-15

[ISO 3027:1984](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fb785ebc-1839-441f-b369-0da2df620bd2/iso-3027-1984>

CDU 778.534.455 : 771.531.352

Réf. n° : ISO 3027-1984 (F)

Descripteurs : cinématographie, film cinématographique, film cinématographique 8 mm, enregistrement du son, enregistrement magnétique, piste sonore, tête magnétique, entrefer, position, largeur.

Prix basé sur 3 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3027 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*.

Cette deuxième édition fut soumise directement au Conseil de l'ISO, conformément au paragraphe 6.11.2 de la partie 1 des Directives pour les travaux techniques de l'ISO. Elle annule et remplace la première édition (ISO 3027-1975), qui avait été approuvée par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Suède
Allemagne, R.F.	France	Suisse
Australie	Inde	Tchécoslovaquie
Autriche	Italie	Thaïlande
Belgique	Japon	URSS
Bulgarie	Pays-Bas	USA*
Canada	Roumanie	
Égypte, Rép. arabe d'	Royaume-Uni	

Aucun comité membre ne l'avait désapprouvée.

* Ce comité membre a désapprouvé le paragraphe 4.2.

Cinématographie — Pistes magnétiques et entrefers de têtes d'enregistrement du son sur copies cinématographiques 8 mm type S — Emplacements et dimensions en largeur

1 Objet et domaine d'application

1.1 La présente Norme internationale spécifie l'emplacement et la largeur des pistes magnétiques sur films cinématographiques 8 mm type S coupées et perforées conformément à l'ISO 1700.

1.2 La présente Norme internationale spécifie également l'emplacement et la largeur de l'entrefer de la tête d'enregistrement, et la vitesse de lecture de la piste enregistrée dans des systèmes utilisant une piste magnétique sur film cinématographique 8 mm type S, ainsi que le décalage entre image et son.

2 Références

ISO 1700, *Cinématographie — Film 8 mm perforé, type S, vierge — Dimensions de coupe et de perforation.* ISO 3027:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1871511-cadres-1984>

ISO 2968, *Cinématographie — Caractéristiques d'enregistrement magnétique du son sur copies de film cinématographique 8 mm perforées, type S, et sur film magnétique 8 mm perforé, type S — Spécifications.* iso-3027-1984

3 Emplacement et largeur des pistes magnétiques

3.1 L'emplacement et la largeur des pistes magnétiques d'enregistrement et des pistes de compensation doivent être tels que spécifiés dans la figure.

3.2 Si la piste magnétique augmente l'épaisseur du film de plus de 0,005 mm (0,000 2 in), une piste de compensation doit être appliquée pour égaliser efficacement l'épaisseur sur les deux bords du film. La piste de compensation doit avoir la même épaisseur et essentiellement la même composition que la piste d'enregistrement du son.

3.3 L'épaisseur de la piste d'enregistrement du son et de la piste de compensation ne doit pas être supérieure à 0,020 mm (0,000 8 in).

3.4 Les pistes magnétiques doivent être déposées sur la face du film qui, après recoupe, est tournée vers la source de lumière d'un projecteur opérant en projection frontale directe sur un écran réfléchissant.

4 Emplacement et largeur des entrefers des têtes magnétiques

4.1 L'emplacement et la largeur des entrefers des têtes magnétiques d'enregistrement et des têtes universelles doivent être tels que montrés sur la figure et donnés dans le tableau 2.

4.2 L'entrefer de la tête magnétique d'enregistrement doit former un angle de $90^\circ \pm 10'$ avec l'axe longitudinal de défilement du film.

5 Décalage image-son

L'enregistrement magnétique sur le film doit précéder le centre de l'image correspondante d'une distance égale à 18 ± 5 cadres (perforations).

6 Vitesses de défilement du film pour la projection

La vitesse nominale du film au travers de la tête magnétique de lecture doit être telle que spécifiée dans l'ISO 2968 et telle qu'indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1

Utilisation	cm/s	in/s	Cadres (perforations) par seconde
A Normes principales			
1) Usage cinématographique	10,2	4,0	24
2) Utilisations en télévision			
— réseau électrique à 50 Hz	10,6	4,2	25
— réseau électrique à 60 Hz	10,2	4,0	24
B Normes secondaires (usage non professionnel)	7,6	3,0	18

iTeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

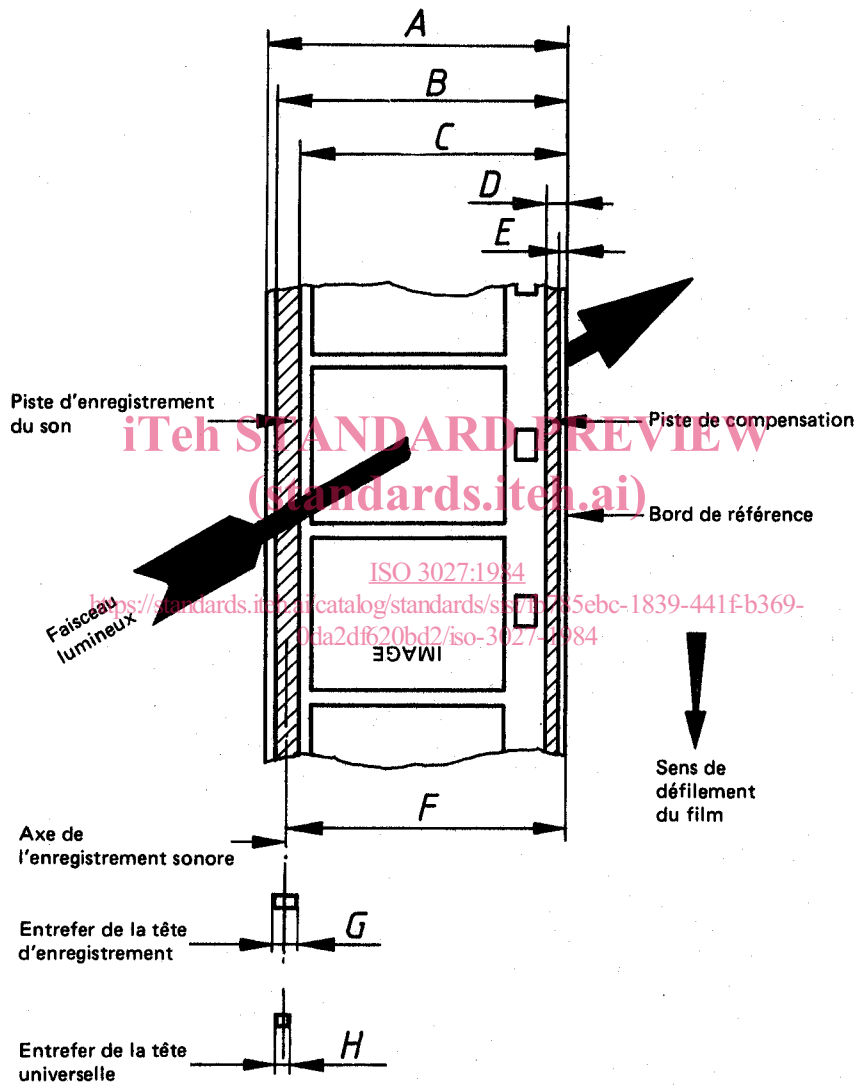


Figure — Emplacement et largeur des pistes magnétiques, ainsi que des entrefers des têtes d'enregistrement

Tableau 2

Dimension	mm	in
<i>A</i> réf.	7,98	0,314
<i>B</i> *	7,92 ± 0,08	0,312 ± 0,003
<i>C</i> *	7,24 ± 0,08	0,285 ± 0,003
<i>D</i>	0,38 ± 0,08	0,015 ± 0,003
<i>E</i>	0,08 ± 0,08	0,003 ± 0,003
<i>F</i> **	7,58 ± 0,05	0,298 ± 0,002
<i>G</i>	0,65 ± 0,05	0,026 ± 0,002
<i>H</i> _{min.} ***	0,48	0,019

* Nonobstant les tolérances sur *B* et *C* indiquées ci-dessus, la différence entre les dimensions *B* et *C* ne doit pas être inférieure à 0,64 mm (0,025 in) minimum.

** Il est important pour les échanges de films et la compatibilité avec les équipements de «playback» que la dimension *F* reste de façon très stricte dans les tolérances indiquées.

*** Si l'on désire employer une seule tête pour les deux fonctions d'enregistrement et de lecture, les dimensions de l'entrefer de la tête universelle doivent s'appliquer.

NOTE — Les tolérances relatives aux dimensions *B* et *C* sont supérieures d'un tiers aux tolérances correspondantes relatives aux prises d'enregistrement magnétique sur les films de largeurs 16 mm et 35 mm, du fait que le film 8 mm est couramment obtenu à partir de films de ces formats. On devrait, par conséquent, tenir compte des différences provenant de la recoupe.

7 Bibliographie

ISO 1781, *Cinématographie — Utilisation du film 8 mm type S, dans le projecteur pour la projection frontale directe.*

ISO 2967, *Cinématographie — Pistes magnétiques pour l'enregistrement du son sur film cinématographique 35 mm perforé 8 mm type S-5R (1-3-5-7-0) — Positions et dimensions en largeur.*

ISO 3068, *Cinématographie — Pistes magnétiques pour l'enregistrement du son sur film cinématographique 16 mm perforé 8 mm type S-2R (1-4) et (1-3) — Emplacements et dimensions en largeur.*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3027:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fb785ebc-1839-441f-b369-0da2df620bd2/iso-3027-1984>